

DÉLIBÉRATION N° CS 2022-04-054

PROGRAMME LEADER / DEMANDE DE SUBVENTIONS / RETIRE ET REMPLACE

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 22

L'an deux mil vingt-deux, le 03 octobre ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CycloB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Serge BERNET – Jérôme GARDELLE
Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ
Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD

Présents / Membres suppléants

Monsieur Pascal PELLERIN suppléant de Monsieur Jean-Luc FOURRÉ
Madame Martine BOUTET suppléante de Monsieur Sylvain FAGOT

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Isabelle COSSON (*excusée*) – Gisèle VERGNON

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU (*excusé*) – Stéphane AUGÉ (*excusé*) – Sylvain FAGOT (*excusé*)
Laurent RENAUD – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

23 septembre 2022

Affichage de la convocation le : 23 septembre 2022

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

05 octobre 2022



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) qui permet de soutenir des projets innovants et structurants sur les territoires ruraux. En Aunis, l'objectif est de valoriser ensemble et de manière innovante les ressources locales pour une économie de proximité respectueuse du patrimoine naturel,

Considérant que les élus ont acté dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022 des aménagements complémentaires à l'intérieur de l'Atelier Cyclab, lieu dédié à l'économie circulaire, qui répond à cet objectif,

Considérant qu'à l'intérieur de ce lieu, des aménagements complémentaires sont nécessaires pour développer des activités liées à l'économie circulaire (services tertiaires, etc...),

Considérant que les aménagements intérieurs (cloisons, ...) du « Cowork Cyclab » sont estimés à 130 000€, Cyclad sollicite le LEADER pour une subvention de 39 000€,

Considérant la délibération n° CS2022-03-040 du 11 juillet 2022 qu'il convient de retirer et de remplacer par la présente délibération car certains éléments étaient erronés,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical,
22 membres présents, 22 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Retire et remplace la délibération n° CS2022-03-040 du 11 juillet 2022,
- Valide la demande de subventions auprès du programme européen Leader,
- Autorise Monsieur le Président ou le 2^{ème} Vice-président à solliciter une aide au titre du fond européen LEADER pour des dépenses d'aménagement au sein de l'Atelier Cyclab pour un montant de 39 000 €,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à signer tout document relatif à cette demande de subvention,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 04 octobre 2022

Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

